

Ce soir, les avis et les remarques des députés sur la situation de Polymer démontrent qu'il est sage de soustraire ces corporations des débats politiques, et à un parti pris de ce genre et de les placer sous le contrôle de la Corporation de développement du Canada, société de placement conçue, dans l'esprit de la loi, pour augmenter les biens possédés par les Canadiens, pour développer les placements rentables et pour assurer la meilleure gestion possible, car elle doit investir de plus en plus dans les actions canadiennes et réaliser les objectifs pour lesquels elle a été créée. C'est pour faire quelque chose d'important, à savoir acquérir un avoir canadien pour les Canadiens, de sorte qu'au lieu de dire de façon négative «N'investissez pas», l'attitude sera positive et nous dirons «Oui, nous verrons à ce qu'il y ait des répercussions positives au Canada. Nous offrirons aux Canadiens la chance d'investir au Canada. Nous verrons à ce que de plus en plus de nos ressources, de nos industries de fabrication et autres appartiennent à des Canadiens et ne soient pas entre les mains d'étrangers.» C'est un objectif important.

Le passage de Polymer à la Corporation de développement du Canada favorisera, étant donné son administration, un développement encore plus grand et nous rapproche d'autant plus de la réalisation de ces objectifs très importants que sont la perpétuation et le développement de la propriété canadienne, au Canada, par des Canadiens, pour le bien de l'ensemble des Canadiens. C'est pourquoi la vente a eu lieu, monsieur l'Orateur. C'est pourquoi la Corporation de développement du Canada continue d'être un instrument important du développement des intérêts canadiens dans notre économie.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je commencer par parler de la Corporation de développement du Canada puisqu'on en a beaucoup discuté. J'aimerais rappeler aux députés qui n'étaient pas ici au cours de la dernière session ou qui semblent peut-être l'oublier, pourquoi je suis opposé à la Corporation de développement du Canada comme elle a été établie.

Je suis d'accord avec ce qu'a dit, je crois, le député de York-Sud (M. Lewis), à savoir que si cette Corporation a été établie pour simplement réaliser des profits, elle est en fait une compagnie d'investissement et nous n'en n'avons pas besoin. Si son but n'est pas d'investir au profit de ses actionnaires, il doit y avoir un autre but sous-jacent que le gouvernement n'a jamais défini. C'est pourquoi, à mon avis, la Corporation de développement du Canada a été établie sans but précis, si ce n'est de créer une autre compagnie d'investissement au Canada pour l'avantage du gouvernement. Elle n'a pas de sens en soi, et c'est pourquoi je m'y étais opposé, monsieur l'Orateur. C'est pourquoi elle a, à mon avis, très peu de valeur, même si les ministres de la Couronne ont répété que c'était une façon pour les Canadiens d'investir dans le Canada. Il y a peut-être même des gens qui en souffriront.

Deuxièmement, le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a déclaré que le transfert des actions de la société Polymer à la Corporation de développement du Canada n'était qu'une sorte d'opération intergouvernementale. Je regrette que le président du Conseil du Trésor ne soit pas

Vente de Polymer

ici. Mais évidemment cette déclaration n'était pas un exposé honnête de la réalité, parce que les administrateurs, soit la direction de la Corporation, ont déjà annoncé leur intention de faire une émission publique des actions de la société. C'était donc très malhonnête de la part d'un ministériel de prendre la parole pour prétendre qu'il ne s'agissait de fait que d'une opération intergouvernementale. C'était peut-être techniquement vrai au moment de l'opération, mais lorsqu'elle a été effectuée les ministériels savaient parfaitement bien qu'avant longtemps, la Corporation de développement du Canada n'appartiendrait plus au gouvernement dans sa totalité. En effet, ils ont affirmé que la Corporation avait été créée en vue de répartir la propriété entre les actionnaires. C'était donc un exposé très malhonnête de la situation, monsieur l'Orateur.

• (2030)

Il faut dire qu'il y a toujours conflit d'intérêt. Il y a un manifestement de conflit d'intérêt entre le gouvernement, comme représentant du Canada et propriétaire de Polymer d'une part, et le gouvernement comme propriétaire, pour l'instant, de la Corporation de développement du Canada, d'autre part. Il y a évidemment conflit d'intérêt, parce que la Corporation a été créée par le gouvernement.

Le gouvernement veut que cette Corporation soit prospère, qu'elle parte du bon pied. Il veut qu'elle apparaisse aux investisseurs du secteur public sous un jour favorable. Personne ne devrait prétendre, personne en tout cas ne me persuadera qu'il s'agit ici d'une transaction sans lien de dépendance entre le gouvernement comme propriétaire de Polymer et le gouvernement comme propriétaire de la Corporation de développement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Cette circonstance en soi devrait suffire pour que chaque membre de l'opposition ici examine cette transaction avec le plus grand soin et le plus profond scepticisme. On ne nous a rien dit au sujet des estimations. Le gouvernement dit qu'il y en a eu, dont deux dans les services du gouvernement et une troisième à l'extérieur. Pourquoi le gouvernement ne dépose-t-il pas ces évaluations sur lesquelles s'est fondée l'expertise, étant donné surtout le conflit d'intérêt qui existe manifestement? Au dire du ministre des Approvisionnement et Services (M. Goyer), ce ne serait pas juste pour l'avenir de la société Polymer. Je me demande si le gouvernement s'intéresse autant à l'avenir de Polymer qu'aux moyens de se protéger lui-même.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le fait est que le gouvernement a consenti ce qu'on a qualifié de prêt sans intérêt à la Corporation de développement du Canada parce qu'elle ne paie pas comptant les actions de Polymer. Il s'agit tout simplement d'une remise au gouvernement des actions de la Corporation de développement du Canada. Elle se réserve également le droit de racheter ces actions si elles venaient à représenter plus de 10 p. 100...

Une voix: C'est honteux!

M. Stanfield: Oui, c'est honteux. J'ai entendu le député.